

critique au Parlement ou en dehors. Depuis deux ou trois ans cependant, des membres de la magistrature ont été la cible de critiques, et de critiques violentes, à cause de leur conduite ou de leurs déclarations dans l'exercice de fonctions qui leur avaient été dévolues en dehors de leur sphère propre d'activité. Monsieur l'Orateur, j'ai passé ma vie devant les tribunaux. J'ai foi dans les tribunaux. Je crois à leur intégrité. Je crois à l'intégrité de nos juges et la pratique qui expose la magistrature, cette noble institution, à des critiques comme celles que nous avons entendues ce soir, m'attriste profondément. Certains diront que la critique n'est pas fondée. Je ne tâcherai pas de déterminer si elle l'est ou non, mais à mon avis, en exposant les tribunaux à la critique, en confiant aux membres de la magistrature des fonctions qui excédaient leur compétence judiciaire et leur faisaient prêter le flanc à des blâmes comme ceux que nous avons entendus ce soir, le Gouvernement s'est conduit d'une façon regrettable, sinon répréhensible. Je ne suis pas enclin à me montrer implacable envers ceux qui, dans la période immédiate d'après-guerre, ont confié ces fonctions aux titulaires qui ont été si amèrement critiqués dans leur exécution. Je ne suis pas porté à blâmer les messieurs eux-mêmes qui ont accepté la tâche que leur confiait le Gouvernement, mais j'affirme qu'à notre connaissance ils ont été critiqués. Nous savons qu'aucun juge ne peut subir des blâmes de ce genre sans qu'il en rejaillisse quelque chose sur le tribunal dont il fait partie. — En toute justice, je dis au Gouvernement, — et l'on peut adresser le même blâme à ses devanciers, — renoncez à cette pratique abominable d'utiliser les juges pour résoudre des problèmes qui touchent à la politique et aux partis. La pratique se généralise. Chaque fois que se pose un problème urgent d'ordre politique, chaque fois qu'il s'agit d'une situation politique difficile à démêler, les autorités nomment une commission présidée par un juge; on compte surtout sur la belle réputation dont jouit l'arbitre choisi pour redresser la situation et résoudre le problème. Il n'est pas juste que des gens haut placés dans la magistrature, de la probité et de la réputation desquels dépendent le sort, le bon renom et la liberté des citoyens, se chargent de besognes qui les fassent traiter de partisans et d'instruments du Gouvernement.

Comme je l'ai déjà fait à maintes reprises, j'exhorte le Gouvernement à abandonner la pernicieuse pratique de nommer des hommes qui occupent de hauts postes judiciaires prési-

[M. Hackett.]

dents de commissions ou de comités chargés de résoudre des problèmes si fortement teintés de politique. Si le Gouvernement fait la sourde oreille, je prie les juges, que nous respectons et sur qui nous comptons, d'avoir la dignité de refuser l'invitation de pénétrer dans un domaine qui les expose eux et leurs nobles fonctions à des reproches et à des soupçons du genre de ceux que nous avons entendus ce soir.

Chaque blâme adressé ce soir à ces personnages m'a frappé comme une injure personnelle et m'a semblé ouvrir une blessure au flanc de la grande institution au service de laquelle j'ai consacré toute ma vie. Jamais, au cours de l'histoire, n'avons-nous, comme peuple, tant compté sur le courage, l'intégrité, la sagesse et la haute réputation de notre magistrature, car le monde menace de crouler autour de nous et nos gens, amis de l'ordre, s'en remettent de l'interprétation équitable des lois à ces juges dont la réputation est intacte. Nous demandons au Gouvernement d'épargner la magistrature pour que sa réputation traditionnelle d'impartialité demeure intacte sans tache.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): J'estime que l'essence même du projet de résolution se trouve dans ce passage où le comité est prié de déterminer:

Les mesures à prendre ou à recommander pour maintenir au Canada le respect et l'observation des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le texte de ce projet de résolution laisse entrevoir l'examen d'une déclaration internationale des droits. Je désire féliciter celui qui a rédigé la résolution, car il reconnaît que le Canada aidera davantage au maintien de la liberté dans le monde s'il commence par assurer son éclat dans notre propre pays.

Il n'existe aucun doute que nous avons hérité d'un beau patrimoine. Certains d'entre nous estiment que ce patrimoine est menacé. S'il en est ainsi, c'est peut-être parce qu'il s'agit d'un héritage, d'un bien que nous n'avons pas conquis nous-mêmes, mais d'un patrimoine que nous a légué la mère patrie.

J'espère que nous réussirons, avec les années, à transformer cet héritage en un bien qui fera véritablement partie de la vie de notre nation. Dans l'intervalle, n'oublions pas que l'accroissement et la conservation de cet héritage exige une surveillance constante.

Je me permets de citer un paragraphe, dû à la plume d'un éminent Canadien dont on a parlé à plusieurs reprises aujourd'hui. Voici ce qu'écrivit M. B. K. Sandwell:

Les Canadiens n'ont jamais eu à lutter contre leur propre gouvernement pour obtenir leurs droits. Les droits de leur propre gouverne-